



UAC HANDBALL



Présidente : ICHEBOUDENE Zarida – 12, impasse Gambetta – 33410 CADILLAC – 07.61.91.84.89

Secrétaire : BONNEAU Nathalie – 2, Graves 33410 LAROQUE – 05.56.76.98.45 – 06.09.93.45.62

Site internet du club : www.cadillac-handball.org

(informations générales – documents pour la licence – dates et lieux des matchs toutes catégories...)

Procédure pour la création d'une licence

(saison 2019 – 2020)

1. Envoyer un mail à 6033122@ffhandball.net avec les informations suivantes :

- Nom de naissance et prénom
- Adresse complète et n° de téléphone (pour les mineurs, préciser à qui appartient le numéro : père, mère, licencié...)
- Date et lieu de naissance (+ numéro du département de naissance)

Le club crée votre espace sur Gesthand : vous recevez un mail de « noreply@gesthand.net » (mettre cette adresse dans vos contacts).

2. Préparer les documents suivants et les scanner :

○ **Certificat médical** avec nom, identifiant RPPS (c'est un numéro), tampon : (le tout, lisible) et signature du médecin qui établit le certificat mais aussi nom, prénom et date de naissance du patient **OU** **Attestation de santé** dans le cas d'une mutation et si le certificat a moins de 3 ans.

NB : le certificat doit obligatoirement comporter la mention « *aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir* » quel que soit l'âge du joueur ;

- **Photo d'identité** ;
- **Carte d'identité** ou passeport ou livret de famille ;
- **Autorisation FFHB (MINEURS exclusivement)** ;

Mail reçu de « noreply@gesthand.net » : cliquer sur le lien « Compléter le formulaire » puis télécharger les documents précédemment scannés aux emplacements demandés et compléter les informations (date des certificats...). Terminer en cliquant sur « Enregistrer » : une fenêtre « pop-up » s'ouvre. Lire les dispositions générales, les accepter puis valider. Votre licence apparaît comme « finalisée » pour le club.

3. Transmettre au club :

- Une enveloppe timbrée (PAR FAMILLE) avec nom et adresse du(des) licencié(s) ;
- L'original du certificat médical **ou** de l'attestation de santé ;
- Le document interne au club (renseignements, autorisation(s))
- Chèque(s) de cotisation libellé(s) à l'ordre de l'UAC Handball (ou espèces) :

Montant pour un **dossier COMPLET** déposé **AVANT LE 20 JUILLET** :

- ☞ nés après 2008 : 75 €
- ☞ nés entre 2003 et 2007 : 90 €
- ☞ nés jusqu'en 2002 : 115 €
- ☞ licence dirigeant : 50 €

Montant pour un dossier déposé **APRES LE 20 JUILLET** :

- ☞ nés après 2008 : 80 €
- ☞ nés entre 2003 et 2007 : 95 €
- ☞ nés jusqu'en 2002 : 120 €
- ☞ licence dirigeant : 50 €

* Frais de mutation FFHB : 95 € (licencié né entre 2003 et 2006) ou 190 € (licencié né en 2002 ou avant) réglés par le club si engagement du licencié à rester au minimum 2 ans ET versement d'un chèque de caution du montant de la mutation ; échangeable au bout d'1 an contre un chèque de la moitié des frais. En cas de non-respect de la procédure, le chèque sera encaissé.

Réduction sur l'ensemble des licences à partir de 2 licenciés de la même famille (même adresse)

2 licenciés : réduction de 10 % - 3 licenciés : réduction de 15 % - 4 licenciés : réduction de 20 %

Toute demande de facture doit être adressée à 6033122@ffhandball.net en rappelant nom, prénom et adresse du licencié

Si tous les documents demandés sur Gesthand ont été déposés, aux bons endroits, et s'ils sont de qualité ; si vous avez transmis les documents et le règlement demandés par votre club, alors votre licence sera validée par ce dernier puis qualifiée par la ligue. Vous recevrez votre licence par mail.

Dans le cas contraire, votre licence sera mise en attente (vous recevrez un mail qui vous l'indiquera) jusqu'à ce que la modification soit faite.

Ne pas hésiter à vous rapprocher de la secrétaire en cas de problème.